

# TRI-action

TRI-ACTION

FEVRIER 2003  
NUMÉRO 3

## Éditorial



### Maintenir le cap

La révision du plan d'élimination des déchets assimilés du Val d'Oise s'est achevée l'été 2002

avec la signature de l'Arrêté Préfectoral du 22 juillet 2002. Cet Arrêté marque une étape importante dans la mobilisation collective pour la défense de l'environnement. Il est le fruit d'une large consultation au sein du groupe de travail et de la commission consultative qui regroupent les représentants du Conseil Général, des Maires, des établissements publics de coopération intercommunale mais aussi des chambres et organisations professionnelles, des services de l'Etat, d'associations de protection de l'environnement et d'entreprises concourant à l'élimination des déchets.

Ce plan coordonne l'ensemble des actions tant des pouvoirs publics que des organismes privés, permettant d'atteindre des objectifs de réduction, de recyclage, de valorisation énergétique des déchets à travers la mise en place de filières de traitement.

La collecte sélective répond à ces objectifs et le fait que des communes comme Herblay, Méry-Sur-Oise, Auvers-Sur-Oise aient rejoint TRI-ACTION prouve le sérieux et la qualité de notre projet.

Les 140 000 valdoisiens, qui sont regroupés dans TRI-ACTION, savent l'effort financier important consenti par les collectivités locales. Ils savent aussi qu'ils auront bientôt, à disposition, deux nouvelles déchetteries agréées et qu'ainsi les dépôts sauvages de gravats ou de déchets ne proliféreront plus.

Pour cela, il faut de la volonté. Je sais pouvoir compter sur vous.

Meilleurs vœux à tous pour 2003.

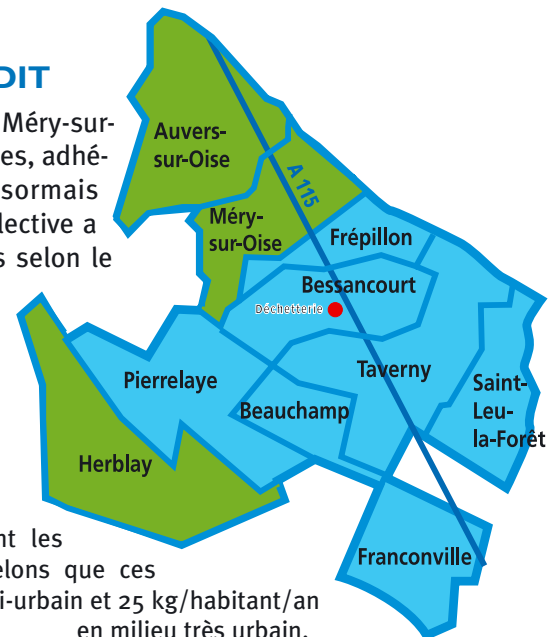
Maurice Boscavert  
Président du syndicat TRI-ACTION  
Maire de Taverny  
Conseiller Général.

## 3 nouvelles adhésions et un premier bilan

### LA POPULATION "TRI-ACTIVE" S'AGRANDIT

TRI-ACTION a accueilli au 1<sup>er</sup> juillet 2002, la commune de Méry-sur-Oise. Les communes d'Auvers-sur-Oise et d'Herblay ont, elles, adhéré au 1<sup>er</sup> janvier 2003. Notre syndicat regroupe désormais 10 communes et près de 140 000 habitants. La collecte sélective a démarré ou démarrera pour ces trois nouvelles communes selon le planning suivant :

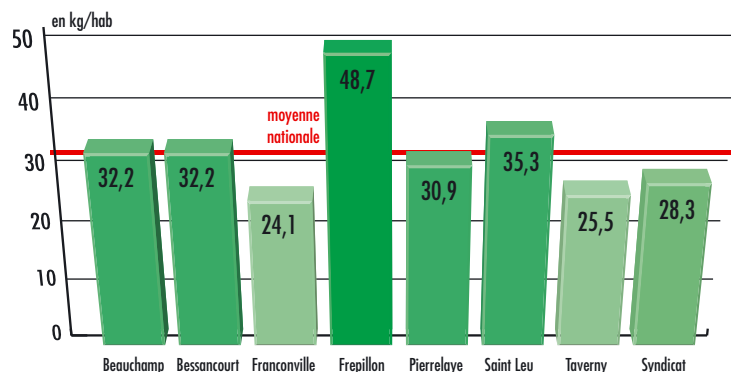
- Méry-sur-Oise : 1<sup>er</sup> décembre 2002
- Auvers-sur-Oise : 1<sup>er</sup> avril 2003
- Herblay : 16 juin 2003



### TOP TRI DES COMMUNES

Les 7 communes initiales du syndicat dépassent ou égalent les moyennes nationales concernant la collecte du verre. Rappelons que ces moyennes se situent à 30 kg/habitant/an en milieu rural ou semi-urbain et 25 kg/habitant/an en milieu très urbain.

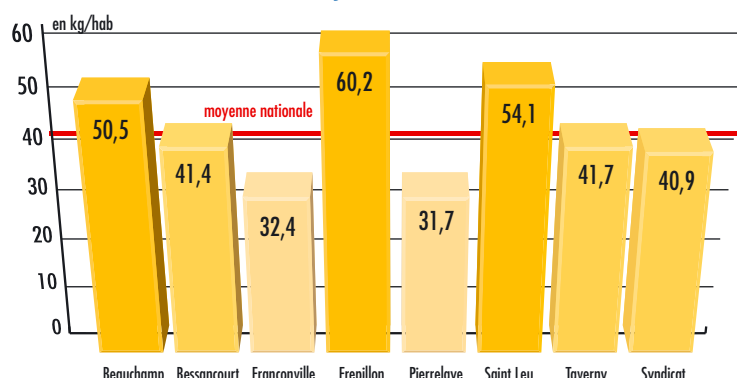
#### TOP TRI DES COMMUNES : LE VERRE



La palme revient aux habitants de Frépillon avec 48,73 kg/habitant/an (un record !) suivi de ceux de Saint-Leu-la-Forêt (35,3 kg/habitant/an) !

Notons la performance des habitants de Taverny avec 25,55 kg/habitant/an, un chiffre très honorable pour une commune où l'habitat vertical est important.

#### LES EMBALLAGES JOURNAUX ET MAGAZINES



En ce qui concerne les emballages à recycler et les journaux/magazines, 5 communes sur 7 dépassent déjà la moyenne nationale. Cette fois encore, les habitants de Frépillon se distinguent avec 60,21 kg/habitant/an. Les communes de Saint Leu (54,08 kg/habitant/an) et Beauchamp (50,5 kg/habitant/an) ont elles aussi de bons résultats.

Au-delà de ce classement, il convient de remercier tous les habitants qui trient régulièrement leurs déchets ménagers. Nous comptons sur vous en 2003 pour un nouveau bilan avec les nouvelles communes.

novembre 2001 - octobre 2002

# des journaux-magazines et des cartons par

Bois d'éclaircies

Vieux papiers

## JOURNAUX-MAGAZINES ET CARTONS : DES MATÉRIAUX QUI PÈSENT !

Les journaux-magazines et les cartons représentent à eux seuls un quart du poids de notre poubelle. Le papier a une longue histoire puisqu'il fut inventé par les Chinois il y a environ 2 000 ans. Les premiers moulins à papier apparaissent en France vers 1250 et il faudra attendre 1445 pour que M. Gutenberg invente l'imprimerie et démocratise ce matériau. Le carton suivra... Depuis, leurs utilisations se sont diversifiées pour arriver à la situation que nous connaissons aujourd'hui : nous ne pouvons plus nous en passer !

### RECYCLER POUR ÉCONOMISER

Déposés dans les conteneurs à couvercle jaune, les journaux/magazines et les cartons gagneront le centre de tri où ils seront séparés et conditionnés sous forme de balles. Ces balles rejoindront ensuite 2 papeteries différentes : les journaux-magazines sont envoyés à Chapelle Darblay de Grand Couronne près de Rouen tandis que les cartons sont envoyés chez Smurfit Limousin à Saint Junien.

Les journaux/magazines serviront à fabriquer de la pâte à papier pour de nouveaux journaux. Les papeteries consomment environ 300 000 litres d'eau pour produire 1 tonne de papier. En recyclant des journaux-magazines, il leur faudra moins de 100 000 litres d'eau.

Aujourd'hui, l'industrie du papier journal utilise de plus en plus de papier recyclé.

Les cartons recyclés serviront à fabriquer du carton ondulé pour des emballages à vocation industrielle mais aussi du carton plat.

En recyclant 1 tonne de carton, on économise 2,5 tonnes de bois et la consommation domestique d'eau d'un Français pendant 6 mois. Rien que ça !

### LE SAVEZ-VOUS ?

Pour fabriquer 1 tonne de pâte à papier vierge, il faut :

- ① 5 arbres adultes
- ② 17 arbres adultes
- ③ 33 arbres adultes

Réponse : ② 17 arbres qui mettent en moyenne 50 ans pour devenir adulte.

# Fini le gaspillage !

Pas si difficile que ça de réduire sa consommation de papier, la preuve :

- Première résolution pour 2003 : je relis mes documents et je les corrige sur mon écran d'ordinateur avant de les imprimer,
- Deuxième résolution : j'utilise comme brouillon le verso des feuilles de papier déjà imprimées,
- Troisième résolution : je veille à épuiser toutes les pages de mes cahiers avant d'en entamer de nouveaux,
- Quatrième résolution : je participe activement au recyclage des journaux-magazines en les triant assidûment,
- Cinquième résolution : je profite de la nouvelle année pour prendre ces bonnes résolutions, des résolutions éco-citoyennes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre !!

ECORÇAGE / BROYAGE

TRI / SÉPARATION / COMPACTAGE

Copeaux de bois

Balles de vieux papiers

Pulpeur

ÉPURATION / DÉSENCRESSAGE / BLANCHISSAGE

Pulpeur

RAFFINAGE

EGOUTTAGE  
PRESSAGE  
SECHAGE

PÂTE THERMOMÉCANIQUE

PÂTE DÉSENCREE

Pâte à papier

ENROULAGE

Machine à papier

Emballage et stockage

# S milliers

## PETITS CONSEILS POUR BIEN TRIER LES JOURNAUX- MAGAZINES ET LES CARTONS :

- Enlevez les films plastique entourant les revues et prospectus avant de les déposer dans votre bac jaune,
- Attention ! Surtout pas de papiers gras (essuie-tout,...) dans le bac jaune et vérifiez si les cartonnets, boîtes et suremballages ne sont pas souillés (imbibés d'huile ou de sauce),
- Les cartons volumineux, mettez-les de côté pour les apporter à la déchèterie de Bessancourt,
- Les papiers cadeaux et les cales de protection en polystyrène (souvent présents dans les foyers en période de fêtes de fin d'année) vont dans le bac à couvercle bleu, grenat ou marron.



# bac scotché = bac refusé. pourquoi ?

Jusqu'alors les agents de collecte étaient chargés de ramasser les déchets ménagers mélangés. Maintenant, ils ont aussi pour mission de contrôler le contenu des bacs avec l'aide des conseillers du tri du syndicat Tri-Action.

### Que s'est-il passé ?

Si votre bac n'a pas été collecté c'est qu'il contenait trop de déchets impropres au recyclage (sacs plastique, barquettes en polystyrène, bouteilles d'huile, enveloppes ou papier de bureau, pots de produits laitiers). Il est scotché avec un adhésif intitulé " erreur de tri " et une fiche explicative. Nous vous demandons alors de retrier son contenu selon les consignes de tri. Il sera ainsi ramassé à la prochaine collecte et recyclé.

### Pourquoi un contrôle qualité ?

- Les enjeux financiers sont importants : le contenu du bac jaune est transporté vers le centre de tri. Les refus de tri sont alors mis de côté par les agents et sont transportés, une deuxième fois, vers l'usine d'incinération.

Si le tri est bien effectué à la maison, tous les refus vont directement dans le bac des déchets non recyclables et sont incinérés, d'où une économie sur les coûts de transport.

- Les déchets déposés dans les bacs jaunes sont triés à la main par les agents du centre de tri. Leurs conditions de travail dépendent donc de la qualité de notre tri.



# Moins d'emballages ? Oui, on peut faire quelque chose !

Pour réduire notre consommation d'emballages et moins polluer, il faut changer ses habitudes de consommation.

C'est ce que les animateurs du TRI-ACTION expliquent aux enfants à l'occasion des séances de sensibilisation au tri, à l'environnement et au recyclage qu'ils animent dans les écoles primaires à la demande des professeurs.

Par exemple, préférer les produits en vrac ou à la coupe qui génèrent moins d'emballages.

Pour les produits d'entretien, préférez les produits " éco-labellisés ", ils vous apportent une information fiable sur la qualité écologique du produit.

Ou redécouvrez les produits naturels :

**Vinaigre blanc** : il détartre, fait briller les carrelages, nettoie les vitres ;

**Jus de citron** : il nettoie, détartre les robinets, rafraîchit le rotin (1 litre d'eau avec 2 c. à soupe de jus de citron) ;

**Huiles essentielles** : elles s'utilisent à la place des aérosols pour assainir l'atmosphère et lutter contre les moustiques (quelques gouttes diluées avec de l'eau dans un vaporisateur).

Pour plus de renseignement : associations actives pour une consommation plus réfléchie...

Commission Européenne : [www.europa.eu.int](http://www.europa.eu.int) - Tél. 02 29 918 57

Confédération des magasins coopératifs de produits biologiques (biocoop) :

22, rue Gambetta  
65000 TARBES  
Tél : 05.62.34.10.37  
Fax : 05.62.34.11.69

Association  
d'éducation et  
d'information du  
consommateur  
ADEIC FEN :  
3, rue de la  
Rochefoucauld  
75009 PARIS  
Tél : 01.44.53.73.93



# Qu'est-ce que la TEOM ?

La TEOM est l'abréviation de **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**. C'est un impôt calculé sur la base de la surface bâtie de chaque maison dont les recettes servent à financer le service d'élimination des déchets ménagers. Jusqu'en 2002, cette taxe était perçue par la commune qui reversait alors une participation financière au syndicat TRI-ACTION. A partir du 1er janvier 2003, le montant de cette taxe va être voté et perçu directement par le syndicat comme la loi le définit. Si le montant de la TEOM n'a pas diminué (bien au contraire car les quantités

de déchets à collecter vont grandissantes), la mise en place de la collecte sélective permet toutefois de limiter son augmentation. D'une part, la collecte sélective permet au syndicat de bénéficier d'une TVA à 5,5% au lieu de 19,6% sur l'ensemble des opérations de collecte et de traitement des déchets ménagers. Par ailleurs, tous les déchets recyclés échappent à l'incinération ou la mise en décharge dont les coûts ne cessent d'augmenter. En conclusion, trier permet de maîtriser les coûts de gestion et de traiter nos déchets ménagers dans le respect des lois et de notre environnement.

## Déchets verts : que peut-on en faire l'hiver ?

La collecte des déchets verts en porte-à-porte (à l'aide des sacs papier) est interrompue en hiver (de début décembre à mi-mars) car elle coûterait beaucoup trop chère. Les circuits de collecte sont trop longs par rapport au peu de matières récupérées. Pour pallier cette interruption de service, 3 solutions de remplacement s'offrent aux habitants :

- Le composteur individuel pour ceux qui désirent valoriser leurs déchets de jardin et profiter d'un terreau écologique et économique,
- La déchèterie où chacun peut déposer gratuitement (et toute l'année) ses tontes de pelouse, sa récolte de feuilles mortes et ses tailles de haies,
- En tout dernier lieu et pour de très petites quantités, le bac à couvercle bleu, grenat ou marron.



## Encombrants : quels déchets peut-on déposer devant sa porte ?

La collecte des déchets encombrants en porte-à-porte (qui a lieu tous les mois ou tous les deux mois selon les communes) est un service qui connaît un grand succès. Un peu trop parfois puisque certains déchets sont pros-crits et doivent être déposés à la déchetterie. Voici donc ce qu'il convient de faire :

**oui**

JE LES DÉPOSE DEVANT MA PORTE

**non**

JE NE LES DÉPOSE PAS.  
JE LES EMMÈNE À LA DÉCHETTERIE.

Electroménager : four micro-ondes, machine à laver, gazinière, réfrigérateur, hottes aspirantes, chauffe eau

Literie : sommier, matelas, lit

Mobilier : meubles de cuisine et salle de bain, étagères, sièges, canapés

Objets domestiques encombrants : valise, appareils de gymnastique, jouets, vélos

Pièces automobiles

Matériaux de démolition

Huiles de vidange

Bidons de peinture (même vidés)

**Nous vous rappelons que vos encombrants doivent être prêts à la collecte dès 6 heures du matin le jour prévu.**

